

Saint-Denis, jeudi 13 novembre 2025

Le Président

Madame Dominique ARMOOGUM-PERIANAYAGOM

Objet : Lettre de mission « Santé, du bien-être et de la prévention des risques au travail. »

Chère Collègue,

Les questions relatives à la santé, au bien-être et à la prévention des risques constituent un axe fort du programme de mandature avec pour objectif le déploiement d'une politique autour des objectifs du développement durable au sein desquels l'aspect humain, favorisant le bien-être et l'épanouissement de chacun seront au cœur du projet pour l'Université de La Réunion.

Dans ce cadre, j'ai décidé de vous confier la charge de Chargée de mission en charge de la Santé, du bien-être et de la prévention des risques au travail.

Pour mener à bien vos missions vous vous appuyerez sur la direction générale des services, sur la direction santé et qualité de vie et vous serez associés aux autres vice-présidents.

Vous conduirez le volet qualité de vie et sécurité au travail au sein de l'agenda social de l'établissement qui est un axe fort et emblématique du programme de la mandature. Les axes forts annoncés dans ce domaine et qui devront être mis en œuvre durant les quatre ans à venir portent sur :

1. L'amélioration des conditions de travail en ce qu'elles sont constitutives du bien-être au travail et notamment par :
 - o La mise en place et le suivi du baromètre qualité de vie au travail.
 - o La coordination de l'ensemble des enquêtes administratives en cours et à venir.

2. L'évaluation des risques professionnels.

L'identification des risques, notamment physiques, auxquels sont susceptibles d'être exposés les personnels de l'UR est un enjeu de santé majeur que l'établissement doit impérativement prendre en compte. Cela passera notamment par une coordination accrue entre les différents acteurs en matière de prévention, qu'il vous appartiendra de conduire, et par la mise en œuvre de dispositifs d'information ou de formation des personnels, dont vous veillerez à ce qu'ils soient activés.

Dans ce cadre, votre mission s'articulera autour des axes suivants :

- Mettre en place le comité de prévention aux risques psycho-sociaux et le comité local d'intervention.
- Me conseiller pour toute question relative à la santé sécurité au travail, en vous appuyant, comme le prévoit le décret 82-453, sur le conseiller prévention.
- Contribuer à proposer une politique de prévention de l'établissement, cohérente avec les orientations stratégiques nationales, et en assurer le suivi, en lien notamment avec les responsables des composantes ; à ce titre, vous me tiendrez informé de toute difficulté que vous identifierez.

- Évaluer les situations de différends portant sur des sujets relatifs aux conditions de travail (droit de retrait, danger grave et imminent...) et intervenir en médiation.
- Me représenter, si besoin, auprès des autorités pour des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Par ailleurs, vous me représenterez autant que de besoin au niveau de la F3SCT. Dans ce cadre, il vous reviendra :

- De porter la politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.
- De participer aux visites de prévention organisées par la F3SCT.
- De participer au dialogue avec les partenaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, notamment avec les EPST dans le cadre des unités en co-tutelle pour proposer un cadre homogène entre leurs tutelles.

Un rapport annuel sur « la santé et la sécurité au travail de l'Université de La Réunion » devra être établi.

Pour mener à bien ce volet de votre mission, vous disposerez du soutien de la Direction Santé, Qualité de Vie au Travail (DSQVT).

Vous recevrez une PCA/IFSE conformément au régime adopté par le conseil d'administration.

Vous serez régulièrement invitée à présenter un rapport d'activité et l'état d'avancement de vos travaux devant la Gouvernance, le Conseil des directeurs de composantes et au moins une fois par an devant le Conseil d'administration.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et votre sérieux pour accomplir ces missions essentielles, je vous prie de croire, Chère Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus confiants.

Pr Jean-François HOARAU
Président de l'Université de La Réunion

